

## **Question de Mme Nagy concernant « les encombrements sur les boulevards du centre »**

**Mme Nagy.**- Les sens de circulation des rues adjacentes aux boulevards du centre ont été récemment modifiés de manière à aménager une piste cyclable continue qu'Ecolo appelle de ses vœux depuis plus de 6 ans. Ces modifications ont pour conséquence que le trafic ne peut plus tourner à gauche rue des Pierres ; il ne peut plus remonter vers le haut de la ville que via le croisement entre le boulevard Anspach et la rue des Teinturiers.

Ecolo encourage les politiques visant à améliorer la qualité de vie des habitants du centre-ville ainsi que des piétons et des cyclistes. Cependant, ces mesures devraient être accompagnées d'un contrôle du trafic de transit. Les voitures continuent d'emprunter les boulevards du centre au lieu de se diriger vers la petite ceinture. Cela génère une situation difficile. En effet, il n'est pas étonnant qu'à la suite de ces mesures sans contrôle du trafic de transit, on assiste à des encombrements. Le marquage au sol réduit la circulation à une bande au croisement entre le boulevard Anspach et la rue des Teinturiers. Il n'est pas prévu de tourne-à-gauche. Les voitures des vireurs empiètent dès lors sur le marquage ou bloquent la circulation qui continue tout droit. En outre, les séquences du feu de signalisation ne sont pas adaptées au volume de trafic que ces modifications génèrent. Cela crée un encombrement récurrent sur le boulevard.

Le Collège a-t-il été tenu informé de cette situation ?

Quelles sont les mesures concrètes qui seront prises afin d'y remédier ? Quels sont les délais d'application desdites mesures ?

Un contrôle accru du trafic de transit est-il prévu ? Comment comptez-vous procéder ?

Ces modifications sont plus que souhaitées dans notre chef. Néanmoins, elles doivent s'accompagner d'une planification complète de la circulation. Car, en l'état, elles génèrent une augmentation de la pollution et des encombrements.

Ecolo estime utile d'apporter une solution qui facilite la vie et la qualité de vie en ville.

**M. le Bourgmestre**. La parole est à M. Ceux.

**M. Ceux**, échevin.- Ma réponse sera brève. Le sens de circulation a été modifié après la première phase de mise en piétonnier des voiries autour de la Grand-Place. Cette mesure n'a donc rien à voir avec l'aménagement de la piste cyclable. Nous avons prévu les mesures qui permettront de remédier aux problèmes que vous soulevez. Lors du marquage de la piste cyclable, le « treillis » central sera enlevé. Les séquences du feu de signalisation ont été adaptées. La circulation de transit sera progressivement réduite avec l'application du Plan communal de mobilité.

**M. le Bourgmestre**.- Une flèche de tourne-à-gauche a été mise en place, ce qui réduit déjà fortement les encombrements.

---